JUIN 2017 FASCICULE 3/3

MUSIQUES ACTUELLES: PARCOURS D'ARTISTES EN REGION HAUTS-DE-FRANCE

ACCOMPAGNEMENT ET ENCADREMENT DES MUSICIENS

CONTEXTE

Ce livret est le troisième et dernier fascicule d'une enquête portant sur les musiciens du secteur des musiques actuelles, professionnels et amateurs¹, résidant en région Hauts-de-France. Le premier volet (décembre 2016) a permis de dessiner le profil général des musiciens du territoire. La deuxième publication (mars 2017) s'est attachée à décrire les activités des musiciens et les réalités économiques vécues. Ce dernier chapitre aborde les notions d'accompagnement et d'encadrement des musiciens.

Pour le collectif RPM (Recherche Pédagogie Musicale), « l'accompagnement vise [...] à aider le musicien à intégrer les dispositifs propres aux pratiques musicales actuelles : jouer et définir un projet collectivement, s'exposer devant un public, créer et diffuser ses œuvres. Les différents temps du parcours sont explorés comme autant d'opportunités de transmission, voire comme modes d'auto-évaluation : la répétition, la scène, l'enregistrement. »² Ainsi, l'accompagnement

occupe un rôle important dans l'émergence d'une scène locale.

En outre, l'encadrement des musiciens par des partenaires extérieurs constitue un autre levier de développement. Ces acteurs s'investissent dans des champs très différents : la production phonographique, l'édition musicale, le management et la gestion de projets ou encore le booking et la production de spectacles vivants. Par leurs compétences et leurs connaissances du secteur musical, les développeurs d'artistes³ participent à la professionnalisation des musiciens. Ce fascicule tente de rendre compte de ces deux activités en lien direct à la pratique des musiciens : l'accompagnement et l'encadrement.

Le Patch, pôle des musiques actuelles en Picardie, est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'observation de son secteur d'activités. Il a réalisé ce travail en partenariat avec le RAOUL – réseau musiques actuelles Nord-Pas-de-Calais.

METHODOLOGIE

Afin de recueillir un nombre important de données, un questionnaire en ligne a été transmis aux musiciens via un large réseau d'acteurs : structures de diffusion, studios de répétition, écoles de musique, sociétés civiles, etc. 532 musiciens ont participé à l'enquête, et 517 questionnaires ont été conservés après retraitement et contrôle de

1. Est considéré dans cette enquête comme artiste professionnel, tout musicien tirant principalement ses revenus de la musique, indépendamment de son statut. Pierre François précise qu'on « retient en général que le professionnalisme correspond à l'exercice d'un métier, fondé sur une compétence dont la rémunération suffit à attester l'existence » (Qu'est qu'un musicien ? Professionnels et amateurs, in Nattiez, J.-J. (dir.), Musiques. Une encyclopédie pour le XXIème siècle. Volume 2 : les savoirs musicaux, Paris/Arles, La Cité de la musique / Arles, p. 585). Est artiste amateur au regard de la loi, toute personne qui

cohérence des réponses. Le questionnaire est inspiré d'enquêtes similaires conduites dans d'autres régions (Pays de la Loire, Centre-Val de Loire) dans un souci d'échange et de comparaison des données. Un groupe de travail composé d'adhérents du Patch et du RAOUL a suivi et accompagné l'ensemble de cette enquête.

pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération.

^{2.} Pour plus de précisions sur la notion d'accompagnement, consulter le site du collectif RPM : http://collectifrpm.org

^{3.} Pour en savoir plus sur la notion de développeurs d'artistes, consulter le site des développeurs d'artistes picto-charentais, aquitains et limousins : https://developpeursdartistes.wordpress.com

LES RESIDENCES SCENIQUES

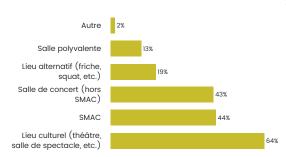
PARTICIPATION À AU MOINS UNE RÉSIDENCE



45% DES MUSICIENS Ont bénéficié d'au moins une résidence

71% DES PROFESSIONNELS Ont Bénéficié d'au moins une résidence 37% DES AMATEURS Ont Bénéficié d'au moins Une résidence

LIEUX D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE



Lecture : parmi les musiciens ayant participé à une résidence scénique, 44% l'ont fait en SMAC.

UNE INÉGALE ACCESSIBILITÉ

La notion de résidence artistique recouvre des réalités différentes en fonction des disciplines. Dans le champ des musiques actuelles, les résidences adoptent des formats généralement courts. Dans cette enquête, toute présence de deux jours et plus d'un artiste sur un plateau scénique est considérée comme une résidence. Elle s'envisage de manière élargie : travail de création, conception lumière et sonore, répétition scénique, etc.

Parmi les répondants, 45% déclarent avoir bénéficié d'au moins une résidence scénique depuis leurs débuts. Près d'un musicien sur deux a donc eu accès à un plateau scénique pour travailler son projet musical. Cette donnée masque toutefois une disparité importante entre les amateurs qui ne sont que 37% à en avoir bénéficié, contre 71% des professionnels. La distribution territoriale révèle également des spécificités: les répondants du Nord et de la Somme sont respectivement 51% et 49% à avoir eu accès à une ou plusieurs résidences, contre 40% des musiciens de l'Oise, 38% du Pas-de-Calais et 33% de l'Aisne. Ces informations posent la double question de la présence d'équipements culturels sur le territoire¹ ainsi que celle de l'ouverture des plateaux scéniques existants aux musiciens. Pour rappel, l'Aisne et le Pas-de-Calais n'ont à ce jour aucun équipement labellisé SMAC².

DES LIEUX D'ACCUEILS DIVERSIFIÉS

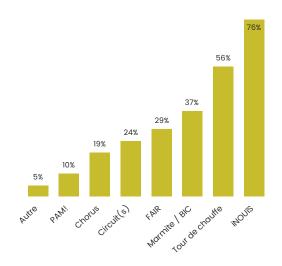
Une résidence se déroule sur un lieu disposant d'un plateau scénique et généralement équipé techniquement (son et lumière). Les musiciens des Hauts-de-France s'appuient sur une diversité de lieux pour mettre en place ces temps de résidence. Parmi les répondants ayant bénéficié d'au moins une résidence depuis leurs débuts, 64% ont été accueillis dans un lieu culturel pluridisciplinaire (théâtre et salle de spectacles), contre 44% dans une SMAC et 43% dans une salle de concert (hors SMAC). Cinq structures sont labellisées SMAC en région Hauts-de-France (deux dans le Nord, une dans la Somme et deux dans l'Oise) et répondent à un cahier des charges incluant l'accueil d'artistes en résidence. Mais ces données révèlent que les salles de concert non labellisées participent également à ce type d'accueil. En dehors des lieux spécialisés, d'autres catégories de structures sont mobilisées par les musiciens dans le cadre de résidence. Par exemple, les lieux alternatifs (friches, squats, etc.) ou encore les salles polyvalentes constituent, pour une partie des répondants, des espaces d'accueil (respectivement 19% et 13%).

^{1.} Dans son Portrait statistique de la culture en Picardie, publié en 2015, l'INSEE, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles de Picardie, souligne par exemple que l'ex-région Picardie est classée au dernier rang (22ème) concernant le nombre de théâtre pour 100 000 habitants; l'ex-région Nord-Pas-de-Calais est classée elle au 18ème rang.

^{2.} Scène de musiques actuelles - Label national du Ministère de la Culture et de la Communication.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPERAGE

NIVEAU DE CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS



Lecture: 24% des musiciens connaissent le dispositif d'accompagnement Circuit(s).

ACCÈS À AU MOINS UN DISPOSITIF





45%
DES PROFESSIONNELS
ONT BÉNÉFICIÉ D'AU
MOINS UN DISPOSITIF

24% DES AMATEURS Ont Bénéficié d'au Moins un dispositif

UNE CONNAISSANCE PARCELLAIRE DE L'EXISTANT

Afin d'accompagner et de repérer les artistes du territoire régional, plusieurs opérateurs ont développé des dispositifs dont les contours diffèrent (territoires concernés, niveaux de pratiques, modalités d'accompagnement, etc.). Plusieurs de ces dispositifs ont une certaine notoriété auprès des musiciens : trois quarts des répondants déclarent connaître le dispositif de repérage « iNOUïS du Printemps de Bourges¹ », et plus de la moitié « Tour de Chauffe² ». En revanche, ils sont moins d'un tiers à connaître le « FAIR³ », « Circuit(s)⁴ », « Chorus⁵ » ou encore la « PAM !⁶ ». Ces dispositifs étant territorialisés, et avec la création récente de la région Hauts-de-France, le niveau de connaissance varient fortement en fonction du lieu de vie des musiciens.

DES BÉNÉFICIAIRES SATISFAITS

A l'instar des résidences, il existe une distinction dans l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de repérage, relative au statut du musicien. Depuis leurs débuts, et sur l'ensemble de l'échantillon, 30% des répondants ont bénéficié d'au moins un dispositif. Mais 45% des professionnels ont eu accès à cette forme d'accompagnement et de repérage, contre seulement 24% des amateurs. Cette distinction se poursuit lorsqu'on observe le nombre de dispositifs d'accompagnement suivis : parmi les musiciens « accompagnés », chaque artiste a bénéficié en moyenne de 2,27 dispositifs. Ce chiffre s'élève à 3,12 pour les professionnels et 1,74 pour les amateurs. Ces outils contribuent en partie à la professionnalisation des musiciens du territoire.

Les bénéficiaires ayant participé à ces dispositifs d'accompagnement et de repérage témoignent d'un **niveau de satisfaction élevé**. 74% d'entre eux se déclarent en effet satisfaits, 20% insatisfaits et 6% ne se prononcent pas. **La qualité des dispositifs est davantage critiquée parmi les professionnels** (26% d'insatisfaits) mais également parmi les répondants du Pas-de-Calais (31% d'insatisfaits).

DES BESOINS MARQUÉS

Des manques et des besoins en termes d'accompagnement existent. Parmi les répondants ne s'étant inscrits dans aucun dispositif, 71% souhaiteraient en bénéficier. Les domaines d'accompagnement considérés comme prioritaires par ces musiciens s'articulent autour des enjeux artistiques (notamment pour les amateurs) ainsi que des problématiques administratives et communicationnelles (notamment pour les professionnels). Dans une moindre mesure, l'accompagnement technique est également cité.

^{1.} Dispositif de repérage national d'artistes piloté par des antennes régionales : reseau-printemps.com

^{2.} Dispositif d'accompagnement d'artistes amateurs en musique actuelle sur la métropole lilloise : tourdechauffe.fr

^{3.} Dispositif national de soutien au démarrage de carrière et de professionnalisation : lefair.org

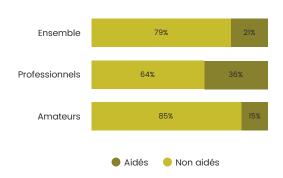
^{4.} Dispositif régional d'accompagnement des musiciens (Hauts-de-France depuis 2017) : le-patch.net

^{5.} Concours national de soutien au développement de carrière : prixchorus hauts-de-seine fr

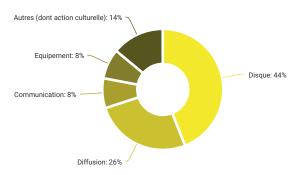
^{6.} Pépinière d'artistes de la métropole européenne de Lille : pam-lille.eu

LES AIDES FINANCIERES

PART DES MUSICIENS AIDÉS



RÉPARTITION PAR TYPE D'AIDES



Lecture : parmi les aides attribuées, 8% l'ont été pour des actions de communication (promotion, clip, presse, etc.).

LE PROFIL DES MUSICIENS AIDÉS

Les partenaires publics (collectivités publiques), les sociétés civiles, les organismes professionnels ou les acteurs privés (parrainage, mécénat, financement participatif) peuvent accompagner les musiciens dans leurs projets par l'attribution d'aides financières. 21% des répondants ont bénéficié d'un soutien financier depuis leurs débuts, soit près d'un musicien sur cinq. Les professionnels sont 36% à avoir eu accès à ces aides contre 15% des amateurs. Si l'on raisonne en valeur, les musiciens accompagnés financièrement ont reçu en moyenne 2,8 aides (la médiane se situant à 1 aide). Là encore, un différentiel important subsiste entre les professionnels (4,02 aides en moyenne) et les amateurs (1,84 aides).

Parmi les groupes n'ayant pas bénéficié d'un dispositif d'accompagnement, aucun n'a reçu d'aides financières

Afin de poursuivre l'analyse, la corrélation entre les musiciens inscrits dans des dispositifs d'accompagnement et ayant bénéficié d'un soutien financier est très forte. On peut par exemple noter ces deux informations : parmi les artistes ayant suivi un dispositif d'accompagnement, 64% ont également reçu une aide financière. De plus, parmi les groupes n'ayant pas bénéficié d'un dispositif d'accompagnement, aucun n'a reçu d'aides financières. Ces deux éléments tendent à mettre en évidence les impacts des logiques d'accompagnement sur le développement et l'accès aux financements des groupes du territoire régional.

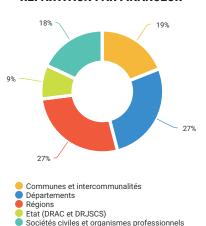
FINALITÉS ET PROVENANCES DES AIDES

Le financement des musiciens vise plusieurs activités. Parmi les aides attribuées, 44% l'ont été pour la réalisation de productions phonographiques et 26% pour la création et la diffusion de concerts. Il s'agit là des deux principales finalités des aides. L'appui aux actions de communication (promotion, réalisation de clip, attaché de presse, etc.) concerne 8% des aides attribuées, à l'instar de l'équipement et de l'achat de matériel. On note également que 14% des musiciens aidés ont reçu des financements à destination d' « autres activités », qui incluent notamment la mise en ceuvre d'action culturelle et artistique. Cette répartition pointe un moindre soutien à l'équipement et à la communication, là où les besoins sont souvent prégnants et participent pleinement aux stratégies de développement des artistes.

Concernant la provenance des aides financières, la présente analyse se focalise sur les soutiens accordés par les services de l'État, des collectivités territoriales, des sociétés civiles et organismes professionnels¹. Elle adopte une double approche: la répartition des financeurs, d'une part en fonction des aides attribuées, d'autre part en fonction des musiciens soutenus.

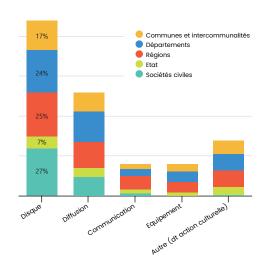
^{1.} Les soutiens privés (mécénat, sponsoring, don) ne sont pas traités dans les données qui suivent.

RÉPARTITION PAR FINANCEUR



Lecture : parmi les aides attribuées, 19% l'ont été par les communes et les intercommunalités.

FINALITÉS ET PROVENANCE DES AIDES



Sur l'ensemble du nombre d'aides accordées aux répondants, plus de la moitié l'ont été par la Région¹ et les Départements². Les communes et intercommunalités, et les sociétés civiles et organismes professionnels³, ont respectivement attribué 19 et 18% des aides totales ; l'Etat⁴ a accordé 9% des soutiens financiers. Cette répartition s'appuie sur le nombre d'aides attribuées et non sur les montants financiers versés.

Le second traitement permet de mieux comprendre la répartition des financeurs en fonction des musiciens aidés. Parmi les répondants ayant reçu au moins un soutien financier, près de la moitié ont été aidés par au moins un Département. Les chiffres sont similaires concernant le soutien de la Région. En revanche, seuls 17% des musiciens aidés, l'ont été par l'État contre 22% par les sociétés civiles et organismes professionnels.

En croisant la finalité des aides et les financeurs, des distinctions et des spécificités apparaissent. Parmi les aides attribuées par les sociétés civiles et organismes professionnels, 88% financent les productions de phonogrammes et la création / diffusion de spectacles vivants. Cette concentration des financements autour de la scène et du disque est également observable dans une moindre mesure au sein des collectivités territoriales et des services de l'État : entre 58 et 68% des aides accordées sont fléchées sur ces deux volets. Ces données indiquent également que pour l'ensemble des financeurs, moins de 10% des soutiens financiers s'orientent sur l'équipement et l'achat de matériel. Enfin, parmi les aides accordées par l'État, près d'un quart financent des projets d'éducation artistique et culturelle.

Le niveau de satisfaction des aides financières perçues par les musiciens s'élève à 53% au sein de l'échantillon concerné. 28% se déclarent insatisfaits et 19% ne se prononcent pas. Des variations sur le taux d'insatisfaction s'observent en fonction des départements : les répondants du Pas-de-Calais et de la Somme sont respectivement 55 et 44% à se déclarer insatisfaits, là où ceux du Nord et de l'Oise ne sont que 22 et 21%.

Répartition des financeurs en fonction du type d'aides (cf. graphique ci-contre)

En % du nombre d'aides	Disque	Diffusion	Com.	Equip.	Autre
Communes et interco.	17	19	13	23	24
Départements	24	29	25	32	31
Régions	25	25	41	32	28
État (DRAC et DRJSCS)	7	8	12	10	15
Sociétés civiles et org. pro.	27	19	9	3	2

^{1.} Le questionnaire précisait : « ex-Région Picardie » et « ex-Région Nord-Pas-de-Calais ».

^{2.} Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

^{3.} Les sociétés civiles et organismes professionnels cités sont la Sacem, l'Adami, le FCM, la SCPP et la SPPF.

^{4.} Les services de l'Etat ici concernés sont les Directions régionales des affaires culturelles et les Directions régionales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale des ex-régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

ENCADREMENT DES MUSICIENS

TAUX D'ENCADREMENT



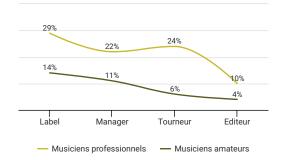






Lecture: en 2015, 14% des musiciens avaient un manager.

ENCADREMENT DES PROFESSIONNELS ET DES AMATEURS



Lecture: en 2015, 6% des musiciens amateurs avaient un tourneur contre 24% des musiciens professionnels.

LES DÉVELOPPEURS D'ARTISTES, UNE PRÉSENCE FRAGILE

Les métiers qui entourent le développement des projets artistiques des musiciens participent à la structuration et à l'émergence des artistes sur le territoire. La présente enquête propose une analyse sur quatre catégories de développeurs d'artistes : les labels¹, les managers², les tourneurs³ et les éditeurs⁴. Si les musiciens des Hauts-de-France bénéficient d'un entourage pour la conduite de leurs projets, il reste sensible à de fortes variations entre le type de métiers, le statut des artistes ou encore les lieux de vie des répondants.

Pour développer leurs activités, 17% des musiciens s'appuient sur un ou plusieurs labels. Viennent ensuite les managers (14%), les tourneurs (10%) et les éditeurs (5%). Cette hiérarchie peut s'expliquer en partie par la technicité de ces métiers. Si la production phonographique s'est démocratisée (home studio, numérique, etc.), l'édition musicale demeure une activité de niche, ne s'exerçant qu'à titre professionnel.

Les artistes professionnels sont mieux encadrés que les musiciens amateurs ; 29% ont un label, 22% un manager, 24% un tourneur et 10% un éditeur. Si ces données soulignent logiquement une insertion plus importante des professionnels dans l'écosystème des musiques actuelles, elles révèlent en creux, le taux élevé d'artistes professionnels sans manager, sans tourneur, etc.

Les départements du Nord et de l'Oise sont ceux pour lesquels le taux d'encadrement des musiciens est le plus élevé. Par exemple, 12% des répondants de l'Oise déclarent travailler avec un éditeur (contre 5% en moyenne au niveau régional). On peut émettre l'hypothèse concernant l'Oise que la proximité avec Paris, où se concentrent un nombre important d'acteurs de la musique, agit sur ces données. A l'inverse, les musiciens des départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais sont moins accompagnés par des développeurs d'artistes. Seuls 3,5% des répondants de la Somme s'appuient sur un tourneur pour leur activité de diffusion. Ces éléments font écho aux déséquilibres relatifs aux répartitions territoriales des répondants identifiés dans le premier fascicule.

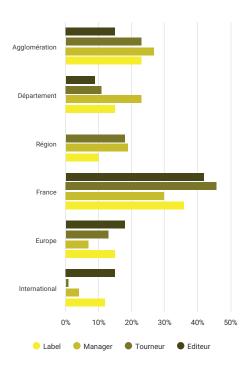
^{1.} Un label est une structure de production phonographique (enregistrement, fabrication, distribution) dont le métier s'axe autour de la constitution et de la commercialisation d'un catalogue d'artistes.

^{2.} Le manager est un intermédiaire entre les artistes et les différents acteurs de l'industrie musicale (labels, éditeurs, producteurs, tourneurs, salles de concerts, organisateurs de spectacles, programmateurs...). Son rôle est de conseiller les artistes afin de les aider à développer leur carrière artistique à travers une activité de placement.

3. Le métier de tourneur consiste à mettre en relation l'artiste et un diffuseur (salles de concerts, festivals, etc.) dans le cadre d'une prestation et de veiller à ce que cette relation se passe le mieux possible (négociation, contrat, paiement). Il assure la production des concerts et spectacles.

^{4.} L'éditeur s'occupe des œuvres, ce qui veut donc dire qu'il est en relation avec les auteurs et les compositeurs, que ceux-ci soient, ou non, interprètes. Il est censé, par tous les moyens, permettre l'existence d'une œuvre et assurer son exploitation.

IMPLANTATION TERRITORIALE DE L'ENTOURAGE DES MUSICIENS



Lecture: en 2015, parmi les musiciens ayant un éditeur, 15% avaient un éditeur implanté dans leur agglomération, et 42% avaient un éditeur implanté en France (hors de leur région).

IMPLANTATION ET QUALIFICATION DE L'ENTOURAGE

Afin de mieux appréhender les développeurs d'artistes avec lesquels travaillent les musiciens du territoire, deux indicateurs complètent les données précédentes : le niveau de qualification de l'entourage mais également son implantation territoriale.

Parmi les répondants ayant au moins un manager¹, 19% de ces derniers sont amateurs, 39% en voie de professionnalisation et 49% professionnels (disposant d'une structure ou d'un numéro SIRET). Concernant l'activité de diffusion, parmi les artistes ayant au moins un tourneur, 67% de ces accompagnateurs sont professionnels. Si ces chiffres indiquent la prépondérance d'un entourage professionnel, ils soulignent en creux la part importante de manager et tourneurs amateurs et/ou en voie de professionnalisation. Les musiciens amateurs s'entourent davantage de structures de développement non professionnelles, là où les artistes professionnels s'appuient sur un entourage plus qualifié et inscrit dans la professionnalisation. Sur le versant de la production phonographique, la segmentation s'envisage moins en termes « amateur, professionnel » qu'« autoproduction, indépendant et major² ». Parmi les répondants ayant au moins un label, 46% de ces structures relèvent de l'autoproduction, 70% sont des indépendants et 4% des majors. Le rôle des labels indépendants apparaît ici déterminant pour les musiciens de la région.

Un appui important sur des développeurs d'artistes implantés au niveau national

L'implantation territoriale des développeurs d'artistes révèle deux logiques : d'une part un lien fort entre le lieu de vie des musiciens et l'accompagnement de leurs projets artistiques, et d'autre part un appui important sur des développeurs d'artistes implantés au niveau national (hors région Hauts-de-France). Pour les musiciens professionnels, les développeurs d'artistes sont davantage ancrés au niveau national : 43% des managers, 55% des tourneurs, 50% des éditeurs et 45% des labels. Pour les amateurs, la logique s'inverse et l'appui sur des développeurs d'artistes locaux (de l'agglomération, du département ou de la région) est plus important. En croisant les données, on peut conclure à un déficit de structures professionnelles de développement en région Hauts-de-France, incitant notamment les artistes professionnels à prendre appui sur d'autres territoires pour produire, diffuser, et commercialiser leurs créations.

^{1.} Il s'agit ici des résultats des questions à choix multiples (un musicien peut avoir plusieurs managers, labels, etc.).
2. L' « autoproduction » désigne ici la production phonographique dont le pilotage est assuré par les artistes eux-mêmes. Un label « indépendant » est une structure de production indépendante des majors de l'industrie du disque. Enfin, les « majors » désignent aujourd'hui trois sociétés qui se partagent l'essentiel du marché de la musique.

SYNTHESE

- # Un inégal accès aux résidences : près d'un musicien sur deux en région (depuis leur début), mais avec des déséquilibres importants selon les territoires de vie des artistes. Des résidences en appui sur une diversité de lieux d'accueil.
- # Des dispositifs d'accompagnement relativement accessibles, participant à la professionnalisation des artistes, restant cependant peu connus des musiciens de la région. De réels besoins identifiés par les artistes non accompagnés.
- # Une corrélation forte entre les artistes aidés financièrement et ceux ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement. Un soutien public fléché prioritairement sur la production phonographique et la diffusion, et à l'inverse très peu sur l'équipement et le matériel.
- # Un faible taux d'encadrement des musiciens des Hauts-de-France par les développeurs d'artistes, avec des distinctions territoriales fortes. Un déficit de structures professionnelles de développement sur le territoire pour accompagner la création locale.

L'accompagnement des musiciens du territoire s'envisage de manière transversale : résidences, dispositifs d'accompagnement, soutiens financiers, développement et structuration, etc. Ce dernier fascicule met notamment l'accent sur les déséquilibres territoriaux qui persistent dans ce domaine entre les départements de la région Hauts-de-France. Par ailleurs, il témoigne de la logique de concentration des financements publics sur les activités phonographiques, parfois au détriment d'aides plus adaptées au développement des projets artistiques (équipement, communication, etc.). Enfin, ce travail révèle un déficit de structures professionnelles de développement en région, incitant notamment les artistes professionnels à prendre appui sur d'autres territoires pour produire, diffuser, et commercialiser leurs créations. La présente enquête dessine ainsi plusieurs enjeux relatifs aux musiciens des Hauts-de-France. Les acteurs des musiques actuelles, les pouvoirs publics et les artistes eux-mêmes, doivent désormais se mobiliser pour y apporter des réponses collectives et partagées.

Enquête réalisée par Le Patch - pôle des musiques actuelles en Picardie En partenariat avec le RAOUL - réseau musiques actuelles Nord-Pas-de-Calais

Collecte, analyse et rédaction par Salomé Pham-Van-Hué, stagiaire chargée d'observation, Julien Nicolas, administrateur et chargé d'observation, sous la direction de François Demarche.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des 532 musiciens qui ont pris le temps de répondre à cette enquête, les acteurs du secteur des musiques actuelles qui ont relayé le questionnaire auprès des artistes du territoire, le groupe de travail « observation » composé de Nicolas Ossywa, Philippe Renault, Jessica Vaillant, Vadim Vernay et Estelle Vilcot, le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire et Claire Hannecart.

Conception graphique

Le Patch - pôle des musiques actuelles en Picardie



Le Patch - pôle des musiques actuelles en Picardie

Siège. 8 avenue de Bourgogne - 60000 Beauvais Correspondance. 12 rue Dijon - 80000 Amiens Tel. 03 65 80 14 59 - Email. contact@le-patch.net www.le-patch.net









